

Publication 46 / 1957

Chêne-Bougeries

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE



POST TENEDRAS LVX

Année	Numéro de la réponse
23	1397
23	1396
23	1374
23	1375
23	1376
23	1377
23	1378
23	1379
23	1401
23	1402
23	1403
23	1404
23	1405

### ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un nouveau chemin privé dans la commune de Chêne-Bougeries.

du 9 avril 1957

### LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries, en séance du 26 mars 1957, demandant au Conseil d'Etat d'approuver une nouvelle dénomination de chemin privé;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date du 11 février 1957;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des arrières, du 9 octobre 1931.

#### ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de "Chemin du Clos du Velours" au chemin privé établi par la Société Immobilière "Le Tri", sur la parcelle en cours de morcellement No 828, débouchant sur le chemin du Velours.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat.

Communiqué à :

- Trevaux 6 ex.
- Archives 1 ex.
- Sautier 1 ex.



F. Combal